

# ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mai 2023

---

MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ALTERNANTS - (N° 576)

Adopté

## AMENDEMENT

N° AS15

présenté par  
M. Maillard, rapporteur

-----

### ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 8, supprimer le mot :

« contractantes ».

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à la première phrase de l’alinéa 21.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.